

Des idéologies et une culture : la signification sociale des bibliothèques publiques

Ideologies and Culture: The Social Significance of Public Libraries

Algunas ideologías y una cultura: la significación social de las bibliotecas públicas

France Bouthillier

Volume 41, numéro 4, octobre–décembre 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033202ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033202ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouthillier, F. (1995). Des idéologies et une culture : la signification sociale des bibliothèques publiques. *Documentation et bibliothèques*, 41(4), 205–216.
<https://doi.org/10.7202/1033202ar>

Résumé de l'article

L'article examine l'influence de certaines idéologies, telles que diverses formes de nationalisme et le néo-libéralisme, sur le développement des bibliothèques publiques du Québec. En étudiant l'histoire de ces institutions, on constate que les tensions existantes entre ces idéologies au niveau social ont engendré diverses ambiguïtés relatives aux bibliothèques, notamment en ce qui concerne leur mission fondamentale, leur contrôle et leurs ressources financières. Les politiques culturelles du gouvernement provincial ont maintenu ces ambiguïtés et les bibliothèques sont maintenant confrontées à un vide juridique et à l'incertitude financière.

Des idéologies et une culture: la signification sociale des bibliothèques publiques

France Bouthillier
Professeure adjointe
Graduate School of Library and Information Studies
McGill University

L'article examine l'influence de certaines idéologies, telles que diverses formes de nationalisme et le néo-libéralisme, sur le développement des bibliothèques publiques du Québec. En étudiant l'histoire de ces institutions, on constate que les tensions existantes entre ces idéologies au niveau social ont engendré diverses ambiguïtés relatives aux bibliothèques, notamment en ce qui concerne leur mission fondamentale, leur contrôle et leurs ressources financières. Les politiques culturelles du gouvernement provincial ont maintenu ces ambiguïtés et les bibliothèques sont maintenant confrontées à un vide juridique et à l'incertitude financière.

Ideologies and Culture: The Social Significance of Public Libraries

This article examines the influence ideologies, such as nationalism and neoliberalism, have on the development of public libraries in Québec. The history of these libraries reveals that the social tension created by the ideologies gave rise to several ambiguities concerning libraries, their mission, accountability, and financial resource. The cultural policies of the provincial government maintained these ambiguities and libraries now face a legal void and financial uncertainty.

Algunas ideologías y una cultura: la significación social de las bibliotecas públicas

El artículo examina la influencia de ciertas ideologías, así como diversas formas de nacionalismo y neo-liberalismo, sobre el desarrollo de las bibliotecas públicas en la provincia de Québec. Después de estudiar la historia de estas instituciones, se constata que las tensiones existentes entre estas ideologías en el nivel social han engendrado diversas ambigüedades relativas a las bibliotecas, particularmente en lo que se refiere a su misión fundamental, su control y sus recursos financieros. Las políticas culturales del gobierno provincial han mantenido estas ambigüedades y las bibliotecas confrontan ahora un vacío jurídico y la incertidumbre financiera.

Le développement des institutions publiques est un phénomène qui mérite d'être étudié pour comprendre, d'une part, leur relation avec divers systèmes de valeurs à l'échelle sociale et, d'autre part, l'impact de ces institutions sur l'évolution de la société. La bibliothèque publique au Québec est un exemple d'institution dont la pauvreté a souvent retenu l'attention (Mittermeyer 1987) et qui a récemment fait l'objet d'un constat d'échec (Simon 1994). Il est vrai que cette institution a connu une évolution lente, perturbée et difficile au Québec, endroit où pourtant les affaires culturelles ont une importance particulière. Alors pourquoi une telle situation? Le développement d'une institution ayant pour but la promotion de la lecture est étroitement lié au Québec à l'évolution des idéologies relatives au rôle de la culture dans la société, au rôle de l'État en

matière culturelle et à la construction d'une identité nationale. Bien que le développement de la bibliothèque ayant pour fin une utilisation publique, entre le début de la colonie et le milieu du XX^e siècle, ait déjà été le sujet d'analyses (Lajeunesse 1980, 1990; Gallichan 1975, 1992) et que le rôle de l'État québécois ait été discuté (Gagnon 1985), le lien entre cette institution et le développement d'idéologies nationalistes et d'une identité nationale demeure encore obscur.

Tout en tenant compte d'un passé plutôt lointain, cet article propose une analyse des idéologies sociales qui ont marqué la bibliothèque publique au cours des dernières décennies. L'objectif en est d'identifier les ambiguïtés et tensions qui ont affecté et qui affectent encore à notre avis cette institution afin d'en comprendre

le rôle et le statut dans la société québécoise. Le but n'est donc pas de retracer l'histoire des bibliothèques publiques (voir à ce sujet *Documentation et bibliothèques*, 1995, vol. 41, no 3) mais de saisir le lien entre certains faits historiques et des idéologies ayant eu des conséquences sur le développement des bibliothèques. L'argument qui sous-tend l'analyse est que la mission de la bibliothèque publique, qu'elle soit au Québec ou ailleurs, est définie par de nombreux acteurs sociaux qui valorisent chacun divers rôles institutionnels. Parce que cette institution peut avoir plusieurs significations sociales, il n'y a donc pas de consensus sur sa fonction. Par conséquent, il existe encore moins de consensus sur les ressources que les pouvoirs publics devraient lui consacrer, et sur la responsabilité exacte de divers agents (gouvernement provincial,

municipalité, citoyens) en ce qui concerne la gestion et le contrôle des services de bibliothèque. La bibliothèque est affectée par des ambiguïtés parce qu'il y a un manque de clarté en ce qui concerne son rôle, ses ressources et son contrôle, et ce manque est dû à des tensions entre divers systèmes de valeurs ou idéologies sociales qui empêchent l'émergence d'un consensus.

On pourrait croire que la mission de la bibliothèque publique est claire puisque, depuis longtemps, on la définit comme une institution, subventionnée à l'aide de fonds publics et conçue pour répondre aux besoins d'éducation, d'information, de culture et de récréation de tous les citoyens dans une communauté donnée (Public Library Association 1967; Unesco 1972). Cette définition toutefois est très générale et ne dit pas où l'emphase doit être mise. Martin (1983) a déjà écrit que le problème de la bibliothèque publique, c'est qu'il est impossible de prétendre répondre à tous les besoins de tous les citoyens et qu'il existe un fossé entre les intentions et la réalité en matière de service. Sa critique avait été retenue par la Public Library Association aux États-Unis qui, par la suite, a recommandé aux dirigeants de bibliothèque de définir des objectifs et de choisir des rôles réalistes pour leur institution. Cette association préconisait huit rôles différents pour les bibliothèques, parmi lesquels les dirigeants de telles institutions devraient choisir les rôles les plus appropriés à leur milieu¹. Ces prescriptions de rôles pour la bibliothèque publique révèlent qu'il n'y a pas de consensus, même dans la communauté de bibliothécaires, sur sa mission et sur les types de services qu'elle doit offrir.

Les tensions et ambiguïtés seront examinées à l'intérieur de trois grandes périodes historiques. Ces périodes ont été définies en lien avec des changements politiques qui ont eu des répercussions sur les bibliothèques. Pour chaque période, je vais décrire brièvement le contexte politique, les idéologies et les préoccupations culturelles qui ont dominé la société québécoise ainsi que les principaux acteurs qui ont joué un rôle dans la définition des enjeux culturels.

Au cours de la première période, qui débute avec la Conquête britannique de la

Nouvelle-France en 1760 et se termine avec l'adoption de la Loi des bibliothèques publiques en 1959, des tensions entre l'Église catholique et les milieux laïques ont nourri la controverse concernant le rôle de la bibliothèque - conserver ou développer une culture - et concernant les autorités responsables de contrôler son développement (l'Église, l'État ou les municipalités). Au cours de la deuxième période, entre 1960 et 1976, ces tensions se sont accentuées avec les politiques culturelles du gouvernement provincial qui ont ajouté d'autres éléments ambigus quant au rôle de la bibliothèque qui s'est vue attribuer une mission à la fois culturelle et éducative, souvent en conflit avec un rôle économique et récréatif. Enfin, la période entre 1976 et 1994 révèle des ambiguïtés relatives au soutien et au degré d'investissement dans la culture tel que démontré par l'État, les municipalités et les citoyens. On n'a jamais réussi à concilier les nombreuses visions de la fonction, du contrôle et du soutien financier des bibliothèques publiques et cela explique en partie l'abrogation de la Loi des bibliothèques publiques en 1993.

La culture et les bibliothèques: des mécanismes de contrôle social (1760-1959)

La première initiative, pour créer une bibliothèque ayant pour but une utilisation publique dans le territoire qui est aujourd'hui le Québec, revient au gouverneur Haldimand qui, près de vingt ans après la Conquête britannique de la Nouvelle-France, a fondé une bibliothèque d'association dans la ville de Québec en 1779. Ce type de bibliothèque prévalait déjà à cette période en Angleterre et en Nouvelle-Angleterre (Shera 1974) et les membres de ces bibliothèques devaient payer des cotisations pour avoir accès aux collections. Cependant, pour le gouverneur Haldimand, sa bibliothèque représentait plus qu'un simple endroit ayant pour fonction de donner accès à des documents écrits: il s'agissait d'un outil de propagande visant à promouvoir l'Empire britannique dans une colonie où la majorité de la population parlait le français, et qui de plus était adjacente aux colonies américaines qui luttaient pour se séparer de l'emprise britannique (Drolet 1965).

En dépit des efforts de Haldimand pour développer des collections bilingues

afin de servir les communautés anglophone et francophone, dès 1795 l'élite canadienne-française et le clergé avaient cessé de soutenir l'institution (Gallichan 1975; Lajeunesse 1980). Le départ des Canadiens français de cette bibliothèque était le signe avant-coureur de l'échec des institutions bilingues au Canada au début du XIX^e siècle (Lajeunesse 1990). Ce départ doit être compris en lien avec la nouvelle situation politique créée par la constitution de 1791 qui a divisé le Canada en deux provinces: le Haut-Canada avec une population en majorité anglaise, principalement composée de sujets britanniques et de loyalistes fuyant la Révolution américaine, et le Bas-Canada avec une majorité de citoyens parlant français. Ainsi, après avoir connu une période d'incertitude concernant l'avenir du Canada français, les Canadiens français devaient maintenant partager leurs institutions politiques avec la minorité anglaise du Bas-Canada (notamment au sein du Conseil législatif). Rapidement, les Canadiens français se sont rendus compte que les institutions bilingues n'étaient pas vraiment adéquates pour la conservation et le développement de leur culture. Le déclin de la bibliothèque de Haldimand semble être un exemple de cette prise de conscience des Canadiens français et de leur refus de voir la bibliothèque comme un moyen d'anglicisation (Gallichan 1975).

Au cours des quatre décennies qui ont suivi la constitution de 1791, l'organisation politique du Canada a engendré beaucoup de mécontentement au Bas-Canada où le pouvoir demeurait britannique en dépit du couvert démocratique. Ainsi, en 1837, une rébellion a été organisée par les Patriotes, mais elle se solda par un échec. Cet événement a donné lieu cependant à l'Acte d'Union en 1840 qui a réuni les deux Canada et a créé une seule législature. Ce changement politique avait été suggéré par Lord Durham qui, dans son fameux rapport, sommait les autorités britanniques de mettre fin au nationalisme

1. Ces rôles comprenaient: 1) centre d'activités communautaires; 2) centre d'information communautaire; 3) centre de soutien à l'apprentissage scolaire; 4) centre d'apprentissage autonome; 5) bibliothèque de documents populaires; 6) centre d'apprentissage pour les enfants en bas âge; 7) bibliothèque de référence; 8) centre de recherche (McClure et al. 1987).

français en créant un gouvernement unifié où l'anglais serait la seule langue officielle (Leacock, 1941). Le contrôle de la colonie devait passer par le contrôle d'un élément culturel central, soit la langue.

L'émergence de la bibliothèque paroissiale

À la suite de la crise politique qui a eu lieu entre 1837 et 1840, l'Église catholique est devenue très préoccupée par la conservation et la sauvegarde de la culture canadienne-française. Depuis la fin du régime français au Canada, l'Église avait joué un important rôle d'intermédiaire politique entre les autorités britanniques et la population française ayant émigré au Canada. La Révolution française de 1789 et la laïcisation de la France qui s'ensuivit avaient donné lieu à l'immigration d'une partie du clergé catholique français au Bas-Canada. En tant que force politique montante, le clergé voulait consolider son pouvoir dans la colonie britannique. Toutefois, l'existence et la croissance de l'Église présupposaient le maintien d'une large population canadienne-française et catholique. C'est dans un tel contexte que l'Église s'est donné la mission de protéger la culture de cette population des influences protestantes et libérales florissantes après la Révolution française. Ce rôle de protection culturelle impliquait un contrôle de la diffusion du livre et de l'éducation par les autorités religieuses (Gallichan 1992, 1994; Hébert 1995).

La bibliothèque paroissiale, supervisée par le clergé, était le moyen privilégié pour éduquer les citoyens, pour diriger leurs habitudes de lecture et pour les protéger de ce qui était alors perçu comme des idées dangereuses et étrangères. L'Église a cherché, en d'autres mots, à promouvoir la lecture comme étant une activité essentielle pour le bien-être spirituel des citoyens et en même temps à superviser étroitement leurs lectures, ce qui avait comme conséquence directe de limiter l'accès à la lecture². Cet accès était contrôlé à deux niveaux: individuel et idéologique. D'abord, malgré le peu de recherche sur les bibliothèques paroissiales (Lamonde 1979; Gallichan 1995), il semble que les autorités religieuses dans chaque paroisse contrôlaient l'accès individuel aux bibliothèques sur la base de la religion (il fallait être catholique) et de la résidence

(il fallait être un paroissien). Ensuite, l'Église permettait l'accès des paroissiens à la lecture en autant que les sujets et le style littéraire des livres étaient en accord avec les idées et normes religieuses. Jean (1949), par exemple, a souligné que dans certaines bibliothèques paroissiales de la ville de Québec, les usagers pouvaient emprunter trois livres à la fois, seulement si un des trois était «sérieux». La bibliothèque paroissiale était donc un important moyen de contrôle et de cohésion sociale en même temps qu'un moyen pour sauvegarder et transmettre une culture particulière (canadienne-française et catholique).

La législation sur les bibliothèques publiques

La société canadienne-française n'était pas totalement homogène et, dans plusieurs milieux, des individus exprimaient leur intérêt pour la littérature libérale. À la fin du XIX^e siècle, une initiative du gouvernement provincial résume la position ambivalente des leaders politiques du Québec envers les bibliothèques publiques. En 1890, le gouvernement libéral, récemment élu avec l'ambition de construire un État moderne, adoptait une loi autorisant l'établissement de bibliothèques municipales ainsi que la possibilité pour le gouvernement d'aider financièrement ces bibliothèques de façon limitée (Gallichan 1992). Le gouvernement avait subi des pressions des Canadiens anglais du Québec qui revendiquaient le droit d'établir des bibliothèques publiques selon les modèles développés en Ontario et aux États-Unis où ces institutions s'implantaient à un très grand rythme (Lajeunesse 1980). Le clergé catholique et l'opposition conservatrice ont réagi très négativement à cette loi et à sa tentative implicite de promouvoir des institutions laïques. Certaines bibliothèques, créées à la suite de cette législation, n'ont pas survécu à cette opposition, et le gouvernement a dû cesser son aide financière. Le gouvernement libéral, par suite d'accusations de corruption, a été contraint de démissionner et le Parti conservateur, défendant une idéologie ultramontaine, a pris le pouvoir en 1892. La timide tentative du gouvernement libéral de développer les bibliothèques publiques avait ainsi été rapidement balayée par les ultramontains (Gallichan 1994).

En protégeant les bibliothèques paroissiales de l'État laïc, l'Église et l'élite ultramontaine ont contribué à limiter l'accès des bibliothèques à des ressources financières pour plusieurs décennies, réduisant encore sérieusement l'accès universel à la lecture. Néanmoins, la loi a permis à la communauté canadienne-anglaise de Montréal d'établir une première bibliothèque publique moderne en 1899, la Westmount Public Library, avec un comité au sein duquel des citoyens pouvaient être nommés pour participer à la prise de décision relative aux services. Cette communauté, étant donné sa situation économique avantageuse, n'avait pas besoin d'aide gouvernementale pour créer une bibliothèque et, considérant ses origines culturelles, voulait sans doute créer une institution indépendante des politiques provinciales³.

Entre le milieu du XIX^e siècle et 1959, l'Église s'est imposée dans le paysage politique du Québec. Le clergé catholique et l'élite ultramontaine défendaient une idéologie de la conservation, ayant pour objet la promotion de la langue française et de la religion catholique ainsi que le rejet de l'impérialisme anglais et américain, de la laïcisation et de l'urbanisation (Rioux 1980). L'expression *la langue, gardienne de la foi* (Bourassa 1919) résume cette idéologie qui, dans le domaine politique, a pris la forme d'un nationalisme clérical-conservateur qui s'est imposé jusqu'à la Révolution tranquille (Handler 1988). La conservation de la langue française était vue, en d'autres termes, comme un moyen de maintenir la domination du catholicisme au Québec. Le rôle de l'Église au cours de cette période était omniprésent puisqu'elle avait une emprise presque totale

2. Le cas bien connu de l'Institut canadien est un exemple de ce contrôle exercé par l'Église sur le développement des bibliothèques. Fondé en 1844 par une association de libéraux canadiens-français, l'Institut luttait contre la censure religieuse et refusait de respecter l'Index, cette liste de livres jugés contraires aux normes religieuses. Après plusieurs conflits avec Mgr Bourget, évêque de Montréal, qui a condamné à plusieurs reprises l'Institut, celui-ci ferma en 1880 (Lamonde 1979).

3. En fait, les fondateurs de la Westmount Public Library voulaient rendre un hommage permanent à la reine Victoria à l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de son règne (Hanson 1994).

sur l'organisation des services publics comme l'éducation, la santé, l'assistance publique et les bibliothèques avec la bénédiction de l'État québécois, lequel n'était pas intéressé à gérer de tels services (Handler 1988).

Bien que le Québec était surtout une société rurale et que la paroisse demeurait la base de la vie communautaire, l'Église ne pouvait empêcher le développement économique et l'urbanisation progressive de la province. Dans le premier code municipal ainsi que dans la Loi des cités et des villes, adoptés respectivement en 1870 et 1871 pour répondre aux problèmes naissants liés à l'urbanisation (Baccigalupo 1984), le gouvernement provincial avait confié un certain rôle de pourvoyeur de services publics aux municipalités. La législation a évolué et ce rôle des municipalités s'est élargi pour englober l'assistance publique, le logement, la santé publique, et les services de loisirs et la culture. L'Église s'était encore opposée à ces efforts de laïcisation des structures municipales. Néanmoins, la Loi des cités et villes révisée en 1903 et le nouveau Code municipal adopté en 1916 permettaient aux municipalités de créer et d'aider les bibliothèques, sans leur imposer toutefois l'obligation de le faire. Quelques bibliothèques ont pu ainsi être créées, par exemple, à Montréal en 1911, à Shawinigan en 1923, et à Trois-Rivières en 1946.

Ces initiatives municipales correspondaient cependant à un phénomène marginal (Mittermeyer 1988) à cause, entre autres, des débats sans fin entre les autorités religieuses et l'élite intellectuelle. Obsédés par les mauvais livres (Hébert 1995), les représentants du clergé voulaient garder le contrôle sur les bibliothèques, ou du moins sur le développement de leurs collections. Les intellectuels progressistes, de leur côté, voyaient le *Public Library Movement* en Ontario et aux États-Unis où les bibliothèques se créaient à un rythme effréné et faisaient la promotion de bibliothèques libérées du contrôle religieux⁴. Ces débats sur l'établissement de bibliothèques municipales ont également empêché l'introduction du soutien financier du gouvernement et l'adoption d'une loi encadrant ces institutions. C'est d'ailleurs dans les années 1930 que l'on documenta l'état de sous-développement des bibliothèques au Québec dans le rapport Ridington (Lajeunesse 1990).

Le gouvernement du Québec, particulièrement sous le règne de Maurice Duplessis (Union nationale) entre 1936 et 1959, était contre l'intervention de l'État dans les affaires culturelles et les services sociaux en général (Handler 1988). À la suite de la Deuxième guerre mondiale cependant, le gouvernement fédéral a augmenté de manière significative son intervention en matière culturelle et sociale dans toutes les provinces canadiennes. Duplessis refusait les services sociaux offerts par Ottawa avec la conviction que les institutions québécoises étaient adéquates. Les gens d'affaires et l'intelligentsia nationaliste du Québec ne partageaient pas tous la conception de Duplessis concernant les relations fédérales-provinciales et ont exigé qu'il mette en place une Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) en 1953. Pour les entrepreneurs du Québec, un gouvernement provincial plus fort était vu comme essentiel pour soutenir l'expansion de leurs entreprises, alors que les nationalistes se préoccupaient de l'effritement de l'autonomie provinciale, compte tenu du pouvoir grandissant de l'État fédéral (Coleman 1984).

L'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, fondée en 1943, a présenté un mémoire à la Commission Tremblay qui soulignait l'important rôle de l'État dans le développement des bibliothèques publiques. Le rapport de la Commission mettait l'emphasis sur la responsabilité du gouvernement du Québec pour «l'expansion et la restauration culturelle» de la culture canadienne-française et mentionnait son devoir de soutenir les bibliothèques. Duplessis est décédé quelques années plus tard, en septembre 1959, et le gouvernement de l'Union nationale a finalement adopté la première loi sur les bibliothèques publiques en décembre 1959 avec l'aide du leader de l'opposition libérale, Georges-Émile Lapalme, qui est devenu le premier ministre des Affaires culturelles au Québec en 1961.

Le gouvernement avait intentionnellement selon Gagnon (1985) adopté une loi très brève et générale, sans détailler le rôle des municipalités ni des bibliothèques, pour se munir d'un cadre légal flexible permettant la définition ultérieure de règlements plus spécifiques quant aux

responsabilités municipales. Dans la plupart des provinces canadiennes cependant, la législation était plus élaborée⁵ et permettait la tenue d'un référendum pour obliger les conseils municipaux à financer les bibliothèques, et ces dernières devaient être gérées par des Comités de direction (Boards of trustees) composés de citoyens.

La Loi des bibliothèques publiques a été adoptée dans un contexte où l'idéologie de conservation défendue par le clergé et l'élite ultramontaine était fortement contestée par les intellectuels, particulièrement après la Deuxième guerre mondiale où une nouvelle idéologie de «rattrapage» se développait (Rioux 1980). L'idéologie de rattrapage faisait la promotion du développement de la société québécoise à tous les niveaux (culturel, industriel, social, etc.). C'est cette nouvelle idéologie qui a assuré les fondements de la Révolution tranquille et qui a mis de l'avant l'intervention de l'État dans les affaires culturelles. En dépit de l'état embryonnaire de la législation, les bibliothèques publiques faisaient finalement partie du projet politique du gouvernement provincial.

En somme, du XIX^e siècle à 1959, les tensions entre l'Église et les conservateurs d'une part et les libéraux et les intellectuels progressistes d'autre part, ont donné lieu à deux conceptions de la bibliothèque publique: une conception cléricalo-conservatrice misant sur le rôle de conservation culturelle des bibliothèques et une conception laïque soulignant leur rôle dans le développement culturel du Québec. Ces tensions expliquent l'adoption tardive d'une loi relative à ces institutions et l'absence de précision dans la loi en ce qui concerne l'établissement, le contrôle et le financement des bibliothèques publiques. Ainsi, la signification sociale des bibliothèques naissantes oscillait entre un rôle de conservation et de développement culturel et, en 1959, le contrôle de ces institutions

4. Le cas de la Ville de Montréal est un exemple éloquent de ces discussions sans fin qui ont eu lieu entre 1902, moment où le Conseil municipal se décida à créer une bibliothèque, et 1917, moment de son ouverture (Lajeunesse 1980).

5. Par exemple, la loi québécoise sur les bibliothèques publiques avait seulement 12 articles tandis que celle de l'Ontario en comprenait 42.

demeurait une question ambiguë considérant le rôle de l'Église, de l'État et des municipalités.

La Révolution tranquille ou la gestion de la culture (1960-1976)

La Révolution tranquille représente ce passage vers une société moderne, impliquant le renforcement de l'État laïque et en conséquence un changement dans le rôle politique de l'Église, ainsi que la venue au pouvoir d'une nouvelle élite politique. Le Parti libéral a été élu en 1960 avec le mandat de créer un état-providence moderne pour rattraper le retard économique et social du Québec. Plusieurs réformes sociales telles que l'éducation publique, la sécurité sociale, la législation dans le domaine du travail et le contrôle des ressources naturelles étaient requises pour permettre un progrès social. Pour réaliser ses réformes, le gouvernement avait besoin de spécialistes ayant des connaissances techniques, et ceci explique l'emphase mise sur la démocratisation de l'éducation. Pour les libéraux, la modernisation et le bien-être national étaient également essentiels pour la survie de la province et le développement de la culture canadienne-française.

Les libéraux défendaient l'idée que le développement économique, la culture, l'éducation et la langue française étaient tous des éléments reliés entre eux mais que le «fait français» était la dimension qui englobait le tout. Compte tenu du statut fragile du français en Amérique du Nord, l'intervention de l'État dans le domaine culturel était présenté comme la seule façon de sauvegarder la culture canadienne-française face à la menace de certaines cultures nationales (Handler 1988). Pour les libéraux, se définissant eux-mêmes comme des nationalistes progressistes et des technocrates dévoués au progrès social, le développement culturel (à l'inverse de la conservation culturelle telle que défendue par les clérico-nationalistes) était un enjeu majeur. Développement culturel signifiait, dans la pensée libérale, faciliter l'épanouissement de la culture canadienne-française, et non pas seulement sa transmission au sein de la famille et de l'école. Cette emphase sur l'épanouissement culturel était reliée au désir de concurrencer et d'être reconnu au niveau international (Handler 1988). Cette

nouvelle forme de nationalisme servait ainsi de base à une mobilisation politique elle-même motivée par des raisons économiques. L'intervention de l'État dans les affaires culturelles se trouvait ainsi légitimée d'un point de vue nationaliste. La Révolution tranquille est aussi reliée à un changement majeur au sein de l'Église catholique elle-même. En 1962, le deuxième concile du Vatican annonçait le renouvellement de cette institution impliquant la modification des pratiques religieuses et, entre autres, l'abolition de l'Index. Ces changements étaient le préambule de l'effritement du rôle social et du contrôle moral de l'Église sur la population au Québec au cours des années suivantes.

La création du ministère des Affaires culturelles

Le premier élément du programme libéral était la création d'un ministère des Affaires culturelles (MAC), lequel fut établi en 1961. Selon les libéraux, le nouvel état-providence québécois avait l'obligation de protéger les citoyens et conséquemment leur culture, en assurant la création et le contrôle des institutions culturelles par les Canadiens français. En intervenant dans les affaires culturelles, l'État québécois voulait définir lui-même la nature de la société distincte du Québec et empêcher les anglophones de jouer un rôle dans ce processus. Le raisonnement des libéraux impliquait que les anglophones du Canada et du Québec avaient le gouvernement fédéral pour sauvegarder la culture canadienne-anglaise, et le gouvernement du Québec se devait de protéger la culture canadienne-française dans toutes les provinces canadiennes.

Les libéraux tentaient de définir la culture canadienne-française comme étant centrée sur la langue et la culture élitiste française (Handler 1988) et de mettre moins d'emphase sur la religion; une telle culture n'était pas, comme pour l'Église, un moyen pour protéger la foi mais pour construire une identité nationale. Le rôle d'un département des affaires culturelles impliquait alors la conservation et le développement de la culture ainsi que le progrès national (MAC 1976). Alors que les leaders libéraux défendaient une participation gouvernementale globale dans le développement culturel, l'intervention de l'État a été caractérisée par une

bureaucratism spectaculaire et par une tendance à fragmenter le domaine culturel en plusieurs sous-domaines (Handler 1988). Le Parti libéral est demeuré au pouvoir de 1960 à 1976, avec un intermède de quatre ans entre 1966 et 1970, en raison du retour de l'Union nationale au pouvoir. Au cours des années, le MAC a connu plusieurs réorganisations et administrations qui ont donné lieu à la création de plusieurs organismes (Office de la langue française, Conseil des arts du Québec, etc.) et diverses subdivisions administratives (Conservation et diffusion de la culture, Arts et lettres, Formation, etc.). Cette fragmentation bureaucratique des affaires culturelles constituait un moyen de «gérer» la culture, ce qui impliquait l'attribution de missions spécifiques aux institutions culturelles.

Les bibliothèques publiques se sont retrouvées dans plusieurs subdivisions⁶ et ces changements laissent entendre qu'il était difficile de leur assigner un rôle précis. Bien que les bibliothèques étaient vues comme des instruments de diffusion et de développement culturel impliquant l'accès à plusieurs types de produits culturels, elles ont été progressivement définies comme des outils de diffusion de la littérature canadienne-française. Par exemple, Georges-Émile Lapalme, le premier ministre du MAC, était convaincu que l'Office de la langue française était l'organisme le plus important duquel devait dépendre un réseau de bibliothèques (Lapalme 1988, 91). En fait, Lapalme était un esthète laïque qui regardait plutôt vers la France que vers Rome et qui a donné une orientation culturelle plutôt élitiste au développement de son ministère (Handler 1988)⁷.

Au début, le MAC a entrepris plusieurs études qui ont révélé que le réseau de bibliothèques publiques au Québec composé de bibliothèques paroissiales,

6. Par exemple, les bibliothèques publiques ont relevé des services suivants: Conservation et diffusion de la culture en 1965, Diffusion de la culture en 1971, Lettres et arts plastiques en 1972 et Lettres en 1975.

7. La création du ministère des Affaires culturelles en France, dirigé par l'écrivain André Malraux à la fin des années 1950, semble avoir fortement inspiré Lapalme.

municipales et d'association, était sous-développé en comparaison avec de tels réseaux dans les autres provinces canadiennes (Gagnon 1985). Compte tenu de la préoccupation du gouvernement de former des spécialistes, la première recommandation de la Commission des bibliothèques publiques du Québec en 1961 fut la réorganisation de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, afin de répondre au besoin croissant de professionnels pour implanter des services de bibliothèques publiques⁸.

Entre 1960 et 1964, les bibliothèques publiques n'ont pas connu de croissance très importante parce que les ressources financières du MAC demeuraient très limitées. En effet, Lapalme démissionnait en 1964 pour dénoncer le manque de ressources financières pour un ministère qui était supposé promouvoir la «civilisation canadienne-française» (MAC 1976, 13). De plus, le premier livre blanc sur la politique culturelle du gouvernement libéral a été écrit seulement en 1965 par le deuxième ministre du MAC, Pierre Laporte. Ce document n'a jamais été adopté par l'Assemblée nationale parce que de nouvelles élections furent organisées en 1966 et parce que le document avait été perçu comme étant trop nationaliste (MAC 1976)⁹. Néanmoins, ce livre blanc résume bien la pensée libérale en matière culturelle.

À ce moment-là, la stratégie du MAC concernant les bibliothèques publiques était de favoriser la «municipalisation» ou l'intégration municipale des bibliothèques paroissiales et d'association qui étaient jugées inadéquates (Gagnon 1985). Le MAC a établi des programmes de financement intéressants pour inciter les municipalités à créer des bibliothèques - les subventions étaient calculées selon le nombre d'habitants - et des subventions additionnelles pour l'embauche de bibliothécaires professionnels. Ces efforts visant à créer des bibliothèques sous le contrôle des conseils municipaux étaient cohérents avec ceux reliés à la laïcisation des structures politiques au niveau provincial et local mise de l'avant par le Parti libéral. Laporte était particulièrement explicite en ce qui concerne le domaine culturel dans son livre blanc où il expliquait que les relations entre l'État québécois (structure provinciale laïque) et les muni-

cipalités (structure locale laïque) étaient semblables aux relations entre Ottawa (État fédéral) et les provinces anglophones. Laporte écrivait que «s'il n'existait pas une minorité francophone au Canada, les rapports entre l'État fédéral et les pouvoirs provinciaux anglophones pourraient bien être du même ordre que ceux qui existent au Québec entre l'État et les municipalités: une relation de nette subordination dans un contexte politique unitaire» (MAC 1965, 23). En d'autres termes, les municipalités étaient ni plus ni moins perçues comme des «provinces» subordonnées au gouvernement central (à Québec) qui avait la responsabilité de définir une politique culturelle. En matière culturelle, il n'y avait donc plus de place pour des structures paroissiales ou autonomes comme les bibliothèques paroissiales et d'association. L'intégration municipale des bibliothèques était nécessaire pour instaurer un système hiérarchique à l'intérieur duquel l'État pourrait définir et coordonner le développement culturel, et les municipalités devraient respecter les lignes directrices. La stratégie était la suivante:

Tous les secteurs géographiques et sociaux de la collectivité devraient être mis à même d'accéder aux formes multiples de l'épanouissement culturel. D'où la nécessité de donner à la collectivité les instruments qui lui permettent d'avoir conscience des réalités nouvelles et de concevoir la civilisation technicienne comme un élargissement et un enrichissement de ses traditions séculaires. (MAC 1965, 60)

Un des ces secteurs, les municipalités, et un de ces instruments, la bibliothèque publique, allaient ainsi contribuer à réaliser de façon définitive la sécularisation des structures politiques et sociales au Québec.

Or, la façon dont les bibliothèques s'intégraient dans la structure municipale était déterminée par les municipalités elles-mêmes et, très souvent, les bibliothèques se retrouvaient dans les services de loisirs ou de récréation occupés à gérer des patinoires, des parcs et des piscines. Les bibliothécaires ont souvent exprimé et expriment encore leurs préoccupations au sujet de telles relations hiérarchiques au sein desquelles les bibliothèques publiques sont perçues comme des services

récréatifs plutôt que comme des institutions culturelles (ACBLF 1971; Ferrier Le Clerc 1991)¹⁰.

Entre 1964 et 1972, le programme du MAC a permis aux bibliothèques publiques de se développer lentement mais de façon tangible. Le gouvernement a toutefois eu une position ambivalente à leur sujet. L'État reconnaissait les bibliothèques publiques comme étant des institutions essentielles pour donner accès à la culture canadienne-française, mais leur établissement dépendait en bonne partie de la bonne volonté des municipalités lesquelles ont démontré une attitude souvent indifférente et passive envers elles (Gagnon 1985). Plusieurs municipalités ne semblaient pas convaincues que la bibliothèque était un important service municipal à offrir, et on ne semblait pas prêt à investir massivement dans ce genre de service. En plus de devenir des services municipaux plutôt que des institutions

8. Alors que l'Université McGill avait un programme de formation pour les bibliothécaires depuis 1904, un programme semblable avait été mis sur pied en 1937 à l'École de bibliothéconomie, qui était seulement affiliée à l'Université de Montréal. En 1961, l'École est devenue un département intégré à l'Université, et on procéda à l'embauche de professeurs à temps plein (McNally 1993).
9. C'est le ministre des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier, qui a publié pour la première fois le document en 1976.
10. L'intégration des bibliothèques au sein des services de loisirs peut s'expliquer par le développement des structures municipales. Lorsque le MAC a établi ses programmes de subventions, beaucoup de municipalités avaient déjà des services de loisirs responsables des équipements sportifs et récréatifs. Puisque la bibliothèque devait répondre à des besoins récréatifs, il devait sembler logique pour les élus municipaux de tout simplement intégrer la bibliothèque dans la structure existante pour éviter des changements structurels. Il demeure toutefois difficile d'expliquer pourquoi les municipalités semblent avoir facilement développé leurs équipements et services sportifs (comme les patinoires et clubs de hockey) contrairement à leurs services culturels, alors que les activités sportives n'étaient pas très valorisées au niveau social au début des années 1960. L'Église réprouvait l'activité physique en général tout comme la lecture de «mauvais» livres. Par ailleurs, il est curieux de constater que les sports les plus populaires au Québec, qui ont justifié des investissements municipaux importants, ont des origines anglo-saxonnes et américaines (comme le hockey et le baseball).

autonomes, les bibliothèques ont également perdu un important outil de développement, soit la possibilité d'acheter les livres à la librairie de leur choix et à des prix compétitifs, à la suite de l'introduction de la politique du livre définie en 1972.

Politique du livre et nouvelles stratégies

En plus de l'organisation des structures politiques au niveau provincial et municipal, l'évolution des bibliothèques publiques a été reliée à la définition de la politique du livre. La dimension dominante de la culture canadienne-française étant le français, le développement et le soutien de la littérature canadienne-française étaient devenus un enjeu majeur pour le gouvernement. Cependant, les librairies québécoises vendaient principalement des livres édités en France, et la plupart des maisons d'édition au Québec étaient contrôlées par des entreprises européennes et américaines (Desrochers 1976). Le gouvernement a donc réalisé que pour soutenir les auteurs canadiens-français, il était nécessaire d'assurer la distribution de leurs livres au moyen d'un réseau approprié de librairies. Pour encourager les libraires à vendre la littérature canadienne-française, il était toutefois nécessaire de leur fournir un marché suffisamment grand permettant une rentabilité intéressante. Ainsi en 1972, le gouvernement a établi les fondements d'une politique du livre en adoptant deux arrêtés en conseil: un premier créant un système d'agrément pour les librairies avec des critères concernant la littérature canadienne-française, et un second obligeant les institutions subventionnées par le gouvernement (bibliothèques, écoles, universités) à acheter des livres seulement dans les librairies agréées (Comité consultatif du livre 1977). Ces règlements ont eu pour conséquence de faire perdre aux bibliothèques le droit de choisir l'endroit où elles pouvaient acheter leurs livres, et le droit de chercher à obtenir les remises les plus avantageuses consenties auparavant aux institutions par les librairies et éditeurs (surtout de France), diminuant du même coup le pouvoir d'achat des bibliothèques. Les associations de bibliothécaires (ACBLF, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, Quebec Library Association), même si elles étaient d'accord avec les objectifs généraux de la politique, ont réagi négativement à ces

règlements parce qu'ils faisaient en sorte que les bibliothèques devenaient ni plus ni moins un marché captif pour les libraires canadiens-français (Desrochers 1976).

En 1976, le MAC a publié pour la première fois une nouvelle politique culturelle qui reconnaissait que le pouvoir d'achat des bibliothèques avait été affecté par la politique du livre. Bien que le MAC suggérait de compenser les bibliothèques pour ces pertes financières (MAC 1976), ces pertes étaient difficiles à évaluer et les bibliothèques n'ont pas reçu de subventions supplémentaires. Dans la communauté des bibliothécaires, les priorités du MAC étaient perçues comme étant plus commerciales que culturelles, étant donné que la politique du livre visait davantage à soutenir les libraires et les éditeurs et qu'une politique de la lecture qui aurait favorisé l'accès des citoyens aux livres et l'acquisition de livres par les bibliothèques manquait toujours (Brault 1977). Entre l'adoption de la politique du livre et la nouvelle politique culturelle, le MAC a introduit un nouveau programme pour subventionner les bibliothèques (les subventions étaient basées sur l'évaluation municipale) qui impliquait une participation plus importante des municipalités dans le soutien financier de ce service municipal particulier (Gagnon 1985). Le MAC a aussi publié un document définissant les normes pour les bibliothèques publiques afin que les municipalités s'en inspirent pour développer leurs services de bibliothèques.

En somme, entre 1960 et 1976, quatre catégories d'ambiguïtés ont affecté les bibliothèques publiques au Québec. Tout d'abord, la tension entre «conservation culturelle en opposition au développement culturel» est demeurée au cœur de la définition de leur rôle fondamental parce que le développement culturel implique la conservation d'une culture et la nature de chaque rôle n'a jamais été clairement définie dans les politiques culturelles du gouvernement¹¹. À l'intérieur de cette vague fonction culturelle, le rôle éducatif de la bibliothèque était également présent¹². Ensuite, les ambiguïtés relatives au «rôle économique en opposition au rôle culturel» des bibliothèques sont devenues perceptibles. Alors que le gouvernement mettait l'accent sur le rôle des bibliothèques comme instruments de diffusion cul-

turelle (dont le but principal était la promotion de la culture canadienne-française en opposition à la culture canadienne-anglaise), la politique du livre a fait davantage ressortir leur rôle économique en tant que marché pour les produits culturels vendus par les éditeurs et libraires canadiens-français. De plus, les enjeux commerciaux reliés à la politique du livre axée sur la littérature canadienne-française étaient perçus par les bibliothécaires comme une menace à la mission culturelle des bibliothèques impliquant la diffusion de toutes les cultures et littératures (Association des bibliothécaires du Québec 1976).

Les ambiguïtés relatives au contrôle des bibliothèques publiques se sont accentuées par l'intégration municipale des bibliothèques. Même si l'Église catholique ne détenait plus un statut important dans la définition des services de bibliothèques, étant donné la disparition progressive des bibliothèques paroissiales, le contrôle du gouvernement sur les bibliothèques demeurait indirect et les municipalités organisaient leurs services de bibliothèque comme elles le désiraient. L'autonomie municipale se trouvait donc à entrer en opposition avec le contrôle gouvernemental. Enfin, l'intégration municipale a soulevé des ambiguïtés quant au rôle culturel en opposition au rôle récréatif puisque au lieu de percevoir les bibliothèques comme des institutions culturelles, conçues comme telles par le gouvernement, plusieurs municipalités les ont davantage perçues comme étant simplement des services récréatifs.

11. Après la publication de la première politique culturelle en 1976, les bibliothécaires sont demeurés très sceptiques sur les intentions du gouvernement. Il leur semblait que le rôle de conservation culturelle était encore très dominant dans la conception gouvernementale des bibliothèques publiques et que la notion de développement culturel (et d'animation) soulevait plus de questions que de réponses (Association des bibliothécaires du Québec 1976).

12. Gérard Martin, le fondateur de la Commission des bibliothèques publiques, a déclaré que «les bibliothèques pouvaient jouer un rôle éducatif qui pourrait influencer le futur de tout un peuple et déterminer une civilisation entière autant que l'école primaire» (1963, 6; traduit de l'anglais par l'auteur).

Le développement culturel: variations sur un thème (1976-1994)

Au début des années 1970, une crise politique a perturbé le Québec et a donné lieu à l'élection en 1976 d'un parti plus nationaliste, le Parti québécois. La définition de la nature de la culture québécoise en opposition à la culture canadienne-française est devenue un sujet de débat crucial au sein des élites politiques. Pour assurer le développement économique du Québec, le Parti québécois voulait créer un état indépendant et était très préoccupé par la question de la territorialité, ou ce qui constitue le territoire du Québec. Ainsi le terme «Québécois» était perçu comme étant plus approprié que le terme «Canadiens français» pour désigner les individus résidant au Québec. Le Parti québécois, à l'inverse de ses prédécesseurs, voulait favoriser le développement de la culture francophone seulement au Québec, et n'était pas préoccupé par les francophones résidant hors du Québec. Considérant son but politique - l'indépendance - le Parti québécois a poursuivi avec plus de vigueur la stratégie du Parti libéral préconisant l'intervention gouvernementale dans les affaires culturelles. La souveraineté politique était présentée comme allant de pair avec la souveraineté culturelle.

Les libéraux, dans les années 1960 et au début des années 1970, ont consacré beaucoup de temps à étudier les questions culturelles et à définir des politiques culturelles sur papier, mais ils ont perdu le pouvoir avant d'être en mesure de les implanter. Quand le Parti québécois a pris le pouvoir, les politiques, les études et les recommandations concernant les affaires culturelles avaient été produites et le développement culturel était une dimension centrale dans leur programme¹³. Le Parti québécois était prêt et décidé à investir des sommes importantes dans la culture, particulièrement dans les équipements culturels, pour démontrer que la société québécoise possédait bel et bien une culture distincte. Ce phénomène est décrit par Handler (1988) comme l'objectivisation nationaliste de la culture, ou un effort visant à démontrer l'existence objective d'une culture à des fins nationalistes. En effet, pour créer un État indépendant ayant pour but la protection d'une culture, il était primordial de montrer que le Québec pos-

sedait une culture distincte qui était pleinement développée.

Pour le nouveau gouvernement nationaliste, la démocratisation de la culture et le développement culturel étaient deux dimensions étroitement reliées. La démocratisation culturelle signifiait donner un meilleur accès aux événements et produits culturels et impliquait le soutien à la création et à la diffusion de la culture à l'intérieur de toutes les régions de la province.

Un plan quinquennal et autres politiques culturelles

À la suite de la première campagne du MAC pour encourager les Québécois à lire en 1978, le ministre du MAC, Denis Vaugeois, le neuvième titulaire de ce poste depuis 1961, a élaboré le premier plan quinquennal pour les bibliothèques publiques avec des objectifs et des critères précis (MAC 1979). Le plan, présenté aux municipalités en 1979, cherchait à accélérer l'intégration municipale des bibliothèques publiques, ainsi qu'à augmenter l'aide financière au niveau provincial et municipal. Pour éliminer la plupart des barrières qui empêchaient les municipalités d'établir des bibliothèques publiques, le MAC a aboli certaines conditions établies pour recevoir de l'aide financière telle que l'obligation pour les municipalités d'embaucher des bibliothécaires professionnels (Laborit et Dubois 1983). Les bibliothèques publiques ont connu une expansion remarquable qui peut être décrite comme leur «âge d'or». En 1985, 85% de la population avait accès à des services de bibliothèque comparativement à 45% en 1965 (Commission d'étude sur les bibliothèques publiques 1987).

La politique du livre est demeurée une source de préoccupation majeure pour le Parti québécois et, en 1981, une nouvelle loi sur l'industrie du livre était adoptée (Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre). Cette loi maintenait le système d'agrément des librairies et abolissait les remises que les librairies pouvaient donner aux bibliothèques, ceci afin de répondre aux exigences des librairies qui demandaient de pouvoir réaliser des marges de profits plus intéressantes. Considérant ces nouveaux frais d'exploitation, le MAC décida

d'augmenter les budgets d'acquisition des bibliothèques afin de compenser pour ces pertes budgétaires.

La bureaucratisation des affaires culturelles a pris une nouvelle orientation au cours des années suivantes. Le nouveau ministre choisi pour diriger le MAC en 1982, Clément Richard, a largement consulté les milieux culturels dans toute la province pour évaluer l'intervention de l'État dans les affaires culturelles et a publié un très long rapport résumant les plaintes et les opinions recueillies concernant le processus de prise de décision au sein du MAC devenu fort complexe. Richard proposa ensuite une nouvelle politique culturelle (MAC 1983) impliquant la création de subdivisions régionales et un engagement prononcé pour rénover et construire des équipements culturels. Cette régionalisation de la gestion des affaires culturelles reflétait non seulement l'objectif avoué du gouvernement d'une démocratisation culturelle, mais aussi la préoccupation du Parti québécois de «créer des régions distinctes afin de fabriquer la nation» (Handler 1988, 117, traduit de l'anglais par l'auteur). La régionalisation a donné lieu toutefois à l'abolition du Service des bibliothèques publiques et la Commission des bibliothèques publiques est progressivement devenue inopérante puisque les décisions relatives aux bibliothèques étaient prises au niveau régional. Or, les bibliothèques publiques, en dépit d'une croissance énorme, étaient perçues seulement comme une partie de l'infrastructure nécessaire à la diffusion de la culture québécoise. Par exemple, les subventions données aux bibliothèques avaient principalement pour but de concrétiser les politiques culturelles du gouvernement concernant l'industrie du livre, plutôt que de soutenir une politique du livre ayant pour but le développement des bibliothèques. Les politiques culturelles du Parti québécois, cependant, impliquaient une approche plus globale envers la culture - de la création à la diffusion - que celles de leurs prédécesseurs.

13. Pour démontrer leur engagement envers le développement culturel, le gouvernement a créé un nouveau poste de ministre d'État au développement culturel en 1977. Camille Laurin a hérité de ce poste et proposa par la suite à l'Assemblée nationale un livre blanc ayant pour titre *Une politique de développement culturel pour le Québec*.

C'est au cours de ces années que l'identité professionnelle des bibliothécaires s'est consolidée. En 1978, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec définissait son premier code d'éthique. La Corporation et d'autres associations en croissance étaient consultées par le gouvernement au sujet des politiques culturelles. Les bibliothécaires semblaient en général satisfaits du plan quinquennal pour les bibliothèques publiques, en dépit de la politique du livre et de l'abolition de certaines conditions d'éligibilité aux subventions, telle l'obligation d'embaucher des bibliothécaires professionnels. En effet, ils sentaient tout de même que leurs institutions étaient finalement reconnues comme des outils essentiels au développement culturel du Québec (Perrier 1979; Laborit et Dubois 1983).

Un nouveau gouvernement

Après la récession économique au début des années 1980 et le déclin du nationalisme à la suite du référendum de 1980, le Parti libéral a repris le pouvoir en 1985. La démocratisation de la culture et le développement culturel n'étaient plus des sujets dominants dans les débats politiques. Le néo-libéralisme et son emphase sur les initiatives privées, la réduction du rôle de l'intervention de l'État dans les services publics ainsi que sur le pragmatisme politique et enfin une meilleure gestion des affaires gouvernementales, représentaient alors les principales préoccupations des leaders politiques. Dans un tel contexte, la réévaluation de l'intervention de l'État dans la culture était légitime, et c'est ce que le Parti libéral décida de réaliser.

Pour les bibliothèques publiques, l'année 1986-1987 a représenté un cauchemar (Commission d'étude sur les bibliothèques publiques 1987). Le gouvernement a imposé un moratoire sur le programme de construction de bibliothèques, a réduit le programme de subventions de 4 millions de dollars sur un budget total de 14 millions, et n'avait pas l'intention de proposer un autre plan quinquennal. Ces coupures draconiennes étaient cohérentes avec d'autres coupures réalisées dans d'autres secteurs, et reflétaient l'intention du gouvernement de gérer ses affaires de manière plus efficace¹⁴. Vingt-

cinq ans après le début de la Révolution tranquille, la stratégie interventionniste de l'état-providence libéral avait changé pour une stratégie cherchant à rationaliser les finances gouvernementales. La nouvelle idéologie libérale semblait aussi justifiée par les déceptions relatives à l'impact de l'intervention gouvernementale dans les affaires culturelles (MAC 1976; MAC 1982; Laborit et Dubois 1983). En dépit de l'intervention massive du MAC, les normes pour les bibliothèques publiques définies en 1974 n'avaient pas été atteintes par la majorité des bibliothèques municipales¹⁵.

En 1987 cependant, le MAC décida de créer la première Commission d'étude sur les bibliothèques publiques pour évaluer leur situation et leurs problèmes. Le Ministère a pris plus d'une année pour étudier le rapport de la Commission et en 1988, il décida d'augmenter le budget de subventions des bibliothèques publiques de 4,6 millions de dollars, et promit de réviser la Loi sur les bibliothèques publiques ainsi que de créer un nouvel organisme responsable des bibliothèques au sein du MAC. Bien que ces promesses furent bien reçues, le MAC n'a pas fourni de direction claire quant à l'avenir des bibliothèques publiques (Messier 1990), en dépit du fait qu'elles avaient toujours moins de ressources que celles des autres provinces canadiennes (Mittermeyer 1987; Savard 1990).

Étant donné le désengagement du gouvernement dans les bibliothèques publiques, plusieurs municipalités ont commencé à tarifier divers types de services, et certaines ont remercié leur bibliothécaire responsable, apparemment pour des raisons administratives, mais certainement en lien avec l'objectif de réduire leurs dépenses de fonctionnement (Boisvert 1989). Ainsi, la participation directe des citoyens dans le soutien financier des bibliothèques, en plus du paiement des taxes municipales, s'est graduellement instaurée en tant que stratégie pour compenser la diminution des subventions gouvernementales (Gamache 1992). On a assisté au développement d'une variété de pratiques municipales en ce qui concerne le financement des bibliothèques ainsi qu'à la sollicitation progressive des citoyens pour soutenir directement ces institutions.

Néanmoins, la révision de la Loi des bibliothèques publiques, qui était attendue depuis plusieurs années par la communauté des bibliothécaires, a été finalement entreprise. En 1990, un projet de loi était soumis aux municipalités. Ce projet de loi voulait garantir la gratuité des services et empêcher les municipalités d'implanter une tarification des services. L'Union des municipalités du Québec a désapprouvé l'essence du projet de loi, et le gouvernement a décidé de ne pas le déposer (Bélanger 1990). L'autonomie municipale avait été jugée plus importante par les représentants municipaux que la vision du gouvernement en matière de bibliothèques.

À la fin de 1992, le nouveau ministre du MAC, Lisa Frulla-Hébert, après une vaste consultation à travers la province, a proposé une nouvelle politique culturelle (MAC 1992) dont le but était principalement de soutenir la production et la diffusion culturelles. Le développement culturel redevenait, encore une fois, une préoccupation importante du gouvernement. Une brève section du document était consacrée aux bibliothèques publiques lesquelles étaient définies comme des ressources essentielles pour faciliter l'accès à la lecture, aux arts et à la culture. Le gouvernement s'engageait à développer un plan pour développer de nouveaux services de bibliothèques pour les communautés culturelles, les peuples autochtones, et les clientèles spéciales ainsi qu'à soutenir l'informatisation, la coopération, et le partage de ressources entre bibliothèques. Ce plan n'a pas été développé et, en

14. Le budget du MAC en 1986-87 était de 192,9 millions de dollars, réduit de 7,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié de cette coupure avait été faite dans le budget des bibliothèques publiques (Drolet 1986). Le ministre des Affaires culturelles de l'époque, Lise Bacon, avait expliqué que les bibliothèques étaient les principales cibles parce que leurs subventions représentaient la dépense la plus importante dans le budget du MAC.

15. En 1987, seulement trois bibliothèques au Québec appliquaient les normes relatives au nombre de bibliothécaires à temps plein (Commission d'étude sur les bibliothèques publiques 1987).

1993, le gouvernement abrogeait la Loi des bibliothèques publiques¹⁶.

Cet intérêt renouvelé pour les affaires culturelles et l'intérêt relatif pour les bibliothèques publiques étaient quelque peu étonnants après une période d'intervention minimale. Or, ce changement dans l'approche du gouvernement semble être relié de près à l'objectif du Parti libéral de redéfinir les relations fédérales et provinciales, impliquant la négociation d'une nouvelle constitution. Une nouvelle constitution devait, selon le Parti libéral, inclure le rapatriement de divers pouvoirs au niveau provincial tels que la gestion de la culture, de l'éducation et de la main-d'œuvre et permettre le renouvellement du fédéralisme (Bombardier 1992).

Pour les libéraux, ainsi que pour les gouvernements qui avaient dirigé auparavant le Québec, la culture était considérée comme un domaine de juridiction exclusivement provincial. À la suite de l'échec des négociations relatives à l'accord de Charlottetown, en 1992, entre le Québec et les autres provinces canadiennes, le gouvernement libéral voulait intensifier son intervention dans le domaine culturel pour contrecarrer toute intervention fédérale, perçue comme étant illégitime. Ainsi, en l'absence d'un nouvel accord constitutionnel, la nouvelle politique culturelle des libéraux représentait une stratégie pour indiquer que le gouvernement provincial allait prendre tous les moyens pour contrôler ce domaine qui échappait à son entière juridiction. Les bibliothèques publiques, cependant, n'étaient pas l'enjeu majeur de cette politique culturelle. En fait, la production culturelle, ou l'industrie de la culture, était plutôt la préoccupation principale, alors que le rôle et le statut des bibliothèques demeuraient des thèmes bien secondaires (Lefebvre-Roux 1992).

En somme, la période entre 1976 et les débuts des années 1990 révèle divers degrés d'intervention de l'État dans le domaine culturel ainsi que divers degrés d'investissement dans la culture. À la suite de l'élan donné par le gouvernement libéral dans les années 1960, le Parti québécois a consacré des ressources financières considérables dans la création d'institutions culturelles (bibliothèques, musées, événements) destinées à promouvoir l'identité nationale québécoise; les biblio-

thèques publiques ont largement bénéficié de cette stratégie. Le nouveau gouvernement libéral en 1985 était plus préoccupé par les problèmes économiques que par les questions culturelles ce qui a perturbé le développement des bibliothèques publiques. La dernière politique culturelle de ce gouvernement a donné de l'espoir aux bibliothécaires oeuvrant dans ce milieu, mais les vagues recommandations relatives aux bibliothèques publiques ne laissent pas entrevoir des investissements importants dans ces institutions¹⁷.

Ainsi les bibliothèques publiques de 1995, en plus d'être confrontées à des ambiguïtés issues de la période précédente (conservation de la culture en opposition à développement culturel, rôle éducatif et culturel en opposition à un rôle économique et récréatif, autonomie municipale en opposition au contrôle de l'État), connaissent une situation ambiguë en ce qui concerne le degré de soutien financier auquel elles peuvent s'attendre. D'un côté, le gouvernement semble favoriser l'accès gratuit aux services mais n'augmente pas suffisamment les subventions pour l'introduction de nouveaux services (comme l'informatisation); et de l'autre côté, les municipalités penchent souvent vers la tarification pour financer les services surtout en raison du fait que les subventions gouvernementales ont souvent fait l'objet de coupures. Étant donné la difficulté, voire l'impossibilité, de résoudre ces ambiguïtés et contradictions, la législation encadrant les bibliothèques est la même que celle qui existait au début du siècle: un bref article dans le Code municipal et dans la Loi des cités et villes (et maintenant dans la loi du ministère de la Culture) reconnaissant le droit des municipalités de créer et d'aider les bibliothèques publiques sans aucune mention de leurs responsabilités et sans indication sur le rôle de la bibliothèque et les services minimaux à offrir.

Conclusion

La bibliothèque publique au Québec a eu une histoire perturbée. Compte tenu de sa fonction qui a oscillé entre la conservation de la culture et le développement culturel, et ses rôles éducatif et récréatif implicites, cette institution s'est retrouvée au centre de plusieurs tensions sociales: tensions entre les autorités religieuses et

la société laïque, entre le conservatisme de certains leaders politiques et la recherche de la modernité par d'autres, entre diverses idéologies nationalistes défendant divers degrés d'intervention de l'État dans les affaires culturelles et divers degrés d'investissement dans la culture en tant que moyen pour atteindre des objectifs politiques. En fait, la bibliothèque permettant l'accès public à des collections n'a pas toujours été créée pour des raisons reliées à un idéal visant l'ouverture des citoyens à d'autres cultures et à la liberté de pensée. En réalité, ce type d'institution a servi plusieurs idéologies souvent contradictoires émanant de la religion, de la culture et de l'identité nationale. L'identité de la bibliothèque publique au Québec a en fait évolué en relation avec la construction de l'identité nationale de la population vivant dans cette province. Depuis la Conquête britannique, un débat constant en ce qui concerne la nature de la culture canadienne-française puis québécoise s'est installé et c'est à l'intérieur de ce débat que les leaders politiques ont forgé leur vision de la bibliothèque publique en tant qu'institution culturelle.

Les ambiguïtés qui ont affecté la bibliothèque publique au Québec se résument donc en trois catégories:

1. La fonction fondamentale de la bibliothèque oscille entre la conservation de la culture et le développement culturel, ce qui implique aussi une tension entre son rôle éducatif et récréatif;
2. Le rôle de divers acteurs ou groupes d'acteurs sociaux demeure ambigu en ce qui concerne le contrôle de la bibliothèque (État, municipalités, citoyens);

16. Le gouvernement n'a pas encore indiqué s'il projetait de proposer une autre loi. En fait, à la fin de 1992, une nouvelle loi changeant le nom du MAC pour «ministère de la Culture» était adoptée. La loi définit les responsabilités générales du ministère et mentionne que les municipalités peuvent créer et gérer des bibliothèques.

17. En août 1995, moins d'un an après l'élection du gouvernement du Parti québécois, on annonçait une réduction d'environ 4 millions de dollars du budget des bibliothèques publiques par l'abolition des subventions prévues pour les dépenses de fonctionnement. Leur budget pour 94-95 de 22,3 millions de dollars a été réduit à 18,6 millions de dollars pour 95-96 (Cherney 1995). Le gouvernement confirme de ce fait son intention de ne subventionner que l'achat de livres.

3. Le degré de soutien financier et d'investissement dans la culture et dans les bibliothèques publiques est aussi ambigu compte tenu des changements enregistrés dans l'intervention de l'État et dans les pratiques municipales sollicitant davantage la participation des citoyens au financement des services de bibliothèque.

Ces ambiguïtés font que le rôle et la nature de la bibliothèque publique demeurent vagues. Les politiques culturelles du Québec ont toujours abordé la question des services de bibliothèque de façon très générale, et la façon dont ces services sont organisés et offerts dépend en grande partie de la bonne volonté des municipalités, d'où une grande diversité dans l'accès aux services d'une bibliothèque à l'autre. En voulant gérer la culture de la même façon que l'on gère des ressources naturelles, les gouvernements qui se sont succédés depuis les années 1960 ont graduellement mis l'emphase sur les industries culturelles et les institutions permettant au Québec d'accéder à un rayonnement international. Les institutions à vocation communautaire, comme les bibliothèques municipales, ont certes retenu leur attention mais de façon inégale et souvent confuse. Alors que la bibliothèque publique a été encore récemment décrite comme un important moyen de diffusion et de développement culturel, les leaders politiques montrent bien peu d'empressement à lui offrir un cadre légal bien défini et des garanties quant à l'octroi de ressources financières.

La réélection du Parti québécois à l'automne 1994 n'a pas encore apporté beaucoup de changement pour les bibliothèques publiques. En plus des difficultés rencontrées par le gouvernement pour choisir un ou une ministre capable de diriger le ministère de la Culture, les bibliothèques connaissent encore une fois une réduction de leurs subventions. Par ailleurs, le débat politique sur la question nationale reste le même ainsi que les tensions idéologiques et sociales qui s'y rattachent.

En somme, la bibliothèque publique est aujourd'hui confrontée à un vide juridique et à l'incertitude financière. Pourtant, on note un engouement pour l'introduction des nouvelles technologies de l'information et, en théorie, les bibliothèques publiques devraient trouver leur place dans ce

nouvel espace technologique. La question demeure toutefois à savoir quel sera le rôle de la bibliothèque dans ce nouveau contexte où les enjeux culturels sont maintenant étroitement reliés à une infrastructure technologique.

Sources consultées

ACBLF (Association canadienne des bibliothécaires de langue française). 1971. *La promotion des bibliothèques dans la société de consommation*. 27^e congrès. Montréal.

Association des bibliothécaires du Québec/ ASTED/ Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. 1976. *Mémoire relatif au document de travail « Pour l'évolution de la politique culturelle » de Jean-Paul L'Allier, Ministre des Affaires culturelles, Mai 1976*. Montréal.

Baccigalupo, Alain. 1984. *Les administrations municipales québécoises: des origines à nos jours. Tome 1*. Montréal: Agence d'Arc.

Bélanger, Lucien. 1990. Les municipalités à l'ère de la tarification. *Municipalité* (février): 16.

Boisvert, Michel. 1989. L'enjeu de Roxboro. *Corpo Clip*. 89 (mars-avril): 2.

Bombardier, Denise. 1992. La querelle de la culture. *Actualité* (15 septembre): 20-22.

Bourassa, Henri. 1919. *La langue, gardienne de la foi*. Montréal: Action Française.

Brault, Jean-Rémi. 1977. *Allocution: Politique de la lecture au Québec*. Montréal: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Cherney, Elena. 1995. Cities want Quebec to restore library grants. *The Gazette* 21 September: F1.

Clément, Eric. 1993. Lachine étudiera à huis clos le règlement de sa bibliothèque. *La Presse* 7 juin: A3.

Coleman, W. D. 1984. *The Independence Movement in Quebec, 1945-80*. Toronto: University of Toronto Press.

Comité consultatif du livre. 1977. *Mémoire sur une politique du livre et de la lecture au Québec*. Québec: Éditeur officiel du Québec.

Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. 1987. *Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager*. Québec.

Desrochers, Edmond. 1976. *La Corporation et la politique du livre*. Montréal: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

Drolet, Antonio. 1965. *Les bibliothèques canadiennes: 1604-1960*. Ottawa: Cercle du Livre de France.

Drolet, D. 1986. Library funds cut, concert-hall plans still in limbo. *The Gazette* 16 April: 4.

Ferrier LeClerc, Normand. 1991. Un cloisonnement qui asphyxie la vie culturelle. *DÉFT6* (1): 18-19.

Gagnon, Gilles. 1985. La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec (1960-1985). *Documentation et bibliothèques* 31 (1): 9-25.

Gallichan, Gilles. 1975. *Bibliothèques et culture au Canada après la Conquête*. Mémoire de maîtrise, École de bibliothéconomie, Université de Montréal.

_____. 1992. Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier. *Documentation et bibliothèques* 38 (4): 181-196.

_____. 1994. *Honoré Mercier: la politique et la culture*. Sillery, Québec: Septentrion.

_____. 1995. La bibliothèque de Limoilou. *Documentation et bibliothèques* 41 (1): 31-37.

Gamache, André. 1992. La tarification dans les bibliothèques: une autre expérience éloquent. *DÉFT7* (2): 14-15.

Gouvernement du Québec. 1978. *Une politique de développement culturel pour le Québec*. Québec: Éditeur officiel du Québec.

Handler, Richard. 1988. *Nationalism and the Politics of Culture in Quebec*. Madison: The University of Wisconsin Press.

Hanson, Elizabeth Ida. 1994. *A Jewel in a Park: the Westmount Public Library, 1887-1918*. Ph.D. dissertation, Indiana University.

Hébert, Pierre. 1995. La croix et l'ordre: le clergé et la censure de l'imprimé au Québec. *Documentation et bibliothèques* 41 (1): 21-29.

Jean, Luce. 1949. *Les bibliothèques paroissiales de la ville de Québec*. Thèse de maîtrise, École de service social, Université Laval.

Laborit, Louise et Florian Dubois. 1983. Les bibliothèques publiques: trois ans après le plan Vaugois. *Argus* 12 (3-4): 69-73.

Lajeunesse, Marcel. 1980. Les bibliothèques québécoises: les avatars de leur rôle social à travers les âges. In *L'évolution du rôle social de l'imprimerie et ses agents au Québec, Conférences Aegidius-Fauteux, 1979-1980*. Montréal: Conférences Aegidius Fauteux, p. 46-78.

_____. 1990. L'évolution des bibliothèques publiques du Québec vue par les études et les rapports. In *Perspectives en bibliothéconomie et sciences de l'information: Hommages à Laurent-G. Denis*, sous la direction de Paule Roland-Thomas. Montréal: ASTED, p. 113-142.

Lamonde, Yvan. 1979. *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècle): sources et problèmes*. Montréal: Ministère des Affaires culturelles, Bibliothèque nationale du Québec.

Lapalme, George-Émile. 1988. *Pour une politique: le programme de la Révolution tranquille*. Montréal: VLB Éditeur.

- Leacock, Stephen. 1941. *Canada and the Foundations of its Future*. Montreal: House of Seagram.
- Lefebvre-Roux, Maud. 1992. La politique culturelle du Québec et les bibliothèques publiques. *Argus* 7 (3): 5-6.
- Martin, Gérard. 1963. *Les bibliothèques publiques dans la province de Québec*. Montréal: Association des bibliothécaires du Québec.
- Martin, Lowell A. 1983. Public library: Middle-age crisis or old age. *Library Journal* 108 (January 1): 17-22.
- McNally, Peter F. 1993. Fanfares and celebrations: anniversaries in Canadian graduate education for library and information studies. *The Canadian Journal of Information and Library Science* 18 (1): 6-22.
- McClure, C. R. et al. 1987. *Planning & Role Setting for Public Libraries*. Chicago: American Library Association.
- Messier, Réal. 1990. Le rapport Sauvageau et ses lendemains ... In *Perspectives en bibliothéconomie et sciences de l'information: Hommages à Laurent-G. Denis*, sous la direction de Paule Roland-Thomas. Montréal: ASTED, p. 133-145.
- Mittermeyer, Diane. 1987. *Les bibliothèques publiques canadiennes de 1979 à 1983: une analyse comparative de certaines données statistiques*. Montréal: Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec.
- . 1988. Le développement des bibliothèques publiques du Québec: un pas en avant, deux pas en arrière. *Argus* 17 (2): 37-46.
- Perrier, Alain. 1979. La Corporation et le développement culturel; l'an 1. *Argus*. 8 (2): 30-31.
- Public Library Association. 1967. *Minimum Standards for Public Library Systems 1966*. Chicago: ALA.
- Pungitore, Verna Le. 1989. *Public Librarianship: an Issue-Oriented Approach*. New York: Greenwood Press.
- Québec. Ministère de la Culture. 1993. *Bibliothèques publiques: Répertoire 1992*. Québec: Direction des communications.
- . 1994. *Bibliothèques publiques: Statistiques 1993*. Québec: Direction des arts, des lettres et des bibliothèques.
- Québec. Ministère des Affaires culturelles. 1965. *Livre blanc*. Québec: Éditeur officiel du Québec.
- . 1976. *Pour l'évolution de la politique culturelle: Document de travail*. Québec: Le Ministère.
- . 1977. *Programme concernant l'aide aux bibliothèques publiques*. Québec: Service des bibliothèques publiques.
- . 1979. *Une bibliothèque dans votre municipalité; plan quinquennal de développement*. Québec: Direction des communications, Ministère des Affaires culturelles.
- . 1980. *La bibliothèque publique: le livre partout et pour tous*. Québec: Ministère des Affaires culturelles, Service des bibliothèques publiques.
- . 1982. *Rapport de la consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec*. Québec: Le Ministère.
- . 1983. *Des actions culturelles pour aujourd'hui*. Québec: Ministère des Affaires culturelles.
- . 1992. *La politique culturelle du Québec: notre culture, notre avenir*. Québec: Direction des communications.
- Québec. Ministère des Affaires municipales. 1993. *Répertoire des municipalités du Québec*. Québec: Publications du Québec.
- Rapport de la Commission d'étude sur les municipalités*. 1986. Union des municipalités du Québec.
- Rioux, Marcel. 1980. *La question du Québec*. Montréal: Parti Pris.
- Savard, Réjean. 1990. L'analphabétisme et les bibliothèques! *La Presse* 3 mars: B3.
- Shera, J. H. 1974. *Foundations of the Public Library: The Origins of the Public Library Movement in New England, 1629-1855*. Hamden, Conn.: The Shoe String Press.
- Simon, Marie-Louise. 1994. Les bibliothèques publiques au Québec: un échec. *Argus* 23 (1): 4-5.
- Unesco. 1972. Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique. *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* 26 (3): 138-140.

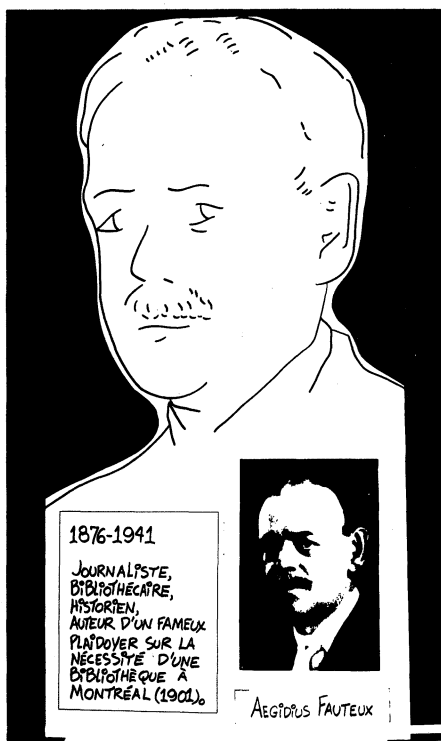


Illustration de Jean Bernèche

Nos excuses pour une fâcheuse omission...

Dans la précédente livraison de *Documentation et bibliothèques* (vol. 41, no 3), nous avons, par mégarde, omis d'indiquer le nom du créateur des représentations des personnages liés à l'origine des bibliothèques publiques au Québec apparaissant aux pages 148, 149, 151 et 154.

Il s'agit de monsieur Jean Bernèche que nous prions de bien vouloir accepter nos excuses. Nous rappelons que ces représentations avaient été créées pour le stand des Amis de la Bibliothèque de la Ville de Montréal au Salon du livre de Montréal de 1994.